

3.3

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ANIMATIONS

Patinoire - Approbation des horaires d'ouverture au public et des tarifs d'accès.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Afin de dynamiser le centre historique en cette fin d'année 2026 et de créer une animation populaire accessible au plus grand nombre, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'opération d'installation d'une patinoire mobile sur la Place de la République.

La patinoire fonctionnera du mercredi 25 novembre 2026 au dimanche 03 janvier 2027 et selon les horaires ci-après :

- **Pendant la période scolaire :**
 - de 09 h 00 à 19 h 00 sans interruption du lundi au jeudi et le dimanche
 - de 09 h 00 à 22 h 00 sans interruption le vendredi et le samedi
- **Pendant les vacances scolaires :**
 - de 09 h 00 à 20 h 00 sans interruption du lundi au jeudi et le dimanche
 - de 09 h 00 à 22 h 00 sans interruption le vendredi et le samedi
- **Le 24 décembre et le 31 décembre 2026 fermeture à 17h00**
- **Fermeture le 25 décembre 2026 et le 1^{er} janvier 2027**

Tarifs d'accès à la patinoire :

- 3,00 € l'heure pour les enfants jusqu'à 16 ans.
- 5,00 € l'heure pour les plus de 16 ans.

Tarifs achat produit en vente à la patinoire :

- Location - Casque GRATUIT
- Achat - Gants 5,00 €
- Achat - Bonnets 15,00 €

L'accès à la patinoire est gratuit pour les scolaires, pour les enfants participant aux activités encadrées (École Municipale des Aports, Accueil de Loisirs Sans Hébergement) ainsi que pour les élèves relevant de l'établissement d'éducation spécialisée unité polyvalente de pédagogie, de suivi et d'intégration (UPPSI) de la Commune.

L'accès à la patinoire est fixé à un montant forfaitaire de 2,00 € par enfant pour les organismes de loisirs extérieurs à la Commune.

Afin de permettre à l'ensemble des enfants de la Commune de pouvoir profiter de cette animation, 1000 (mille) billets d'entrée gratuite seront imprimés et distribués aux enfants de la Commune.

L'encaissement des montants relatifs à cette animation relève de la régie événementielle.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités de fonctionnement de cette animation ainsi que les tarifs tels que décrits ci-dessus.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-  d'approuver l'accès à la patinoire mobile au public selon les horaires ci-après :

- **Pendant la période scolaire :**
 - de 09 h 00 à 19 h 00 sans interruption du lundi au jeudi et le dimanche
 - de 09 h 00 à 22 h 00 sans interruption le vendredi et le samedi
- **Pendant les vacances scolaires :**
 - de 09 h 00 à 20 h 00 sans interruption du lundi au jeudi et le dimanche
 - de 09 h 00 à 22 h 00 sans interruption le vendredi et le samedi
- **Le 24 décembre et le 31 décembre 2026 fermeture à 17h00**
- **Fermeture le 25 décembre 2026 et le 1^{er} janvier 2027**

 de fixer les tarifs d'accès à la patinoire comme suit :

Tarifs d'accès à la patinoire :

- 3,00 € l'heure pour les enfants jusqu'à 16 ans.
- 5,00 € l'heure pour les plus de 16 ans.

Tarifs achat produit en vente à la patinoire :

- Location - Casque GRATUIT
- Achat - Gants 5,00 €
- Achat - Bonnets 15,00 €

 de réserver des créneaux pour les scolaires, pour les enfants participant aux activités encadrées (École Municipale des Sports, Accueil de Loisirs Sans Hébergement) ainsi que pour les élèves relevant de l'établissement d'éducation spécialisée unité polyvalente de pédagogie, de suivi et d'intégration (UPPSI) de la Commune.

L'accès à la patinoire est fixé à un montant forfaitaire de 2,00 € par enfant pour les organismes de loisirs extérieurs à la Commune.

 d'imprimer et de distribuer 1 000 (mille) billets d'entrée gratuite pour les enfants de la Commune.